



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 juin 2021, à 20h, à la Grande Salle

Il est 20h01 quand **Mme Joëlle Gaillard**, Présidente, ouvre cette séance. Elle remercie les membres présents et salue particulièrement **M. Jean-Michel Reguin**, futur Président du Conseil ainsi que **Mme Isabelle Capt**, future secrétaire du Conseil. Elle demande aux intervenants, au vu de la disposition particulière de la salle, de garder le masque et de se lever à chaque prise de parole.

1. Appel

A l'appel de leur nom, 37 Conseillères et Conseillers répondent présents. 11 personnes se sont excusées pour cette séance. Aucun membre ayant été omis lors de l'appel et le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé, dont sa lecture n'est pas requise, est accepté sans modification à l'unanimité par l'assemblée.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 3 décembre 2020

La lecture du procès-verbal n'étant pas demandée et aucune modification proposée, ce dernier est mis en votation.

M. Etienne Weber émet le désir que le délai de l'accès aux documents soit prolongé jusqu'à la date de la séance du Conseil.

Le Bureau en prend note.

Sans autre interpellation, le procès-verbal de la séance du 03.12.2020 est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. Admissions – Démissions

Mme Sybille Roch et **M. Pierre Blanchard** demandent leur admission au Conseil général. La **Présidente** s'assure verbalement que les candidats remplissent les conditions légales pour devenir membres et procède à leur assermentation.

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents se porte désormais à 39.



5. Rapport de gestion 2020

La Présidente invite **M. Christophe Rapin**, rapporteur de la Commission gestion-finances, à présenter son rapport :

« La Commission remercie la Municipalité pour son Rapport de gestion qui est parfaitement clair et très bien structuré. Elle salue les efforts déployés par la Municipalité pour assurer le fonctionnement normal des institutions au cours de l'année 2020, frappée par la pandémie liée au Covid-19.

Sous réserve des remarques qui suivent, la Commission n'a pas d'observation à formuler s'agissant de la gestion de la commune qui est faite avec sérieux, enthousiasme, engagement, et dévouement.

La Commission recommande au Conseil de prendre acte du Rapport de gestion 2020 établi par la Municipalité »

Le rapport de gestion n'étant pas soumis au vote, la **Présidente** ouvre la discussion.

Personne ne voulant prendre la parole, le Conseil général prend acte du rapport de gestion et remercie la Municipalité pour tout le travail accompli.

6. Préavis Municipal n° 01/2021 relatif à l'adoption des comptes 2020

La **Présidente** invite une nouvelle fois la Commission gestion-finances à présenter son rapport et donne la parole à **M. Christophe Rapin**, rapporteur :

La Commission considère que dans sa rédaction actuelle, le préavis n'est pas suffisamment précis et ne donne pas au Conseil général une vision suffisamment claire et transparente sur le résultat financier de l'exercice 2020.

Après examen minutieux des documents qui nous ont été transmis et discussions avec le municipal en charge des finances, que la Commission remercie pour ses réponses, il apparaît que les amortissements obligatoires pour l'exercice 2020 se montent à CHF 107'600.-. Cela dit, des amortissements extraordinaires ont par ailleurs été opérés à hauteur de CHF 17'000.- pour la taxe au sol et de CHF 23'000.- pour le gaz dans les comptes 2020.

De même, CHF 33'000.- ont été alloués à la réserve « Eau » et CHF 6'800.- à la réserve « épuration ». Enfin, un fond de réserve général a été constitué en 2020 auquel a été attribué la somme de CHF 100'000.- sans affectation particulière.

Il en résulte un excédent de produits ou de recettes avant amortissement extraordinaire et affectation aux réserves spécifiques ou non de CHF 198'707.- à mettre en comparaison avec le déficit projeté de CHF 134'726.-.

Comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans les débats du Conseil, la Commission considère que le résultat d'exploitation doit être présenté avant amortissement extraordinaire et affectation aux réserves afin que le Conseil et les citoyens puissent avoir une lecture simple et aisée de la situation financière de la commune.

Ceci s'impose d'autant plus que l'excédent de produit de l'exercice 2020 représente pas moins de 18,7% des rentrées fiscales personnes physiques de la commune ou un montant de CHF 395.- par habitant, soit en gros CHF 1'500.- pour une famille de quatre personnes.



La Commission s'interroge également sur la somme conséquente (CHF 33'000.-) affectée à la réserve « Eau », au motif que ce compte n'est pas supposé présenter de bénéfice. En effet, l'affectation de la réserve représente CHF 66.- par habitant et par année, soit CHF 265.- par année pour un ménage de quatre personnes.

Ces chiffres sont par ailleurs à mettre en regard des revenus 2020 du compte 810 « services des eaux » qui se montent à CHF 62,750.-. En d'autres termes, l'affectation à la réserve représente plus de 50% de revenu de ce poste.

La Commission s'interroge donc sur la question de savoir si de telles affectations aux réserves sont encore compatibles avec le principe de l'absence de bénéfice sur ce compte, au-delà naturellement de la technique comptable.

D'une manière générale, la Commission comprend que la constitution de réserves ou le fait de procéder à des amortissements extraordinaires relève d'un souci de gestion prudente de la Municipalité mais elle considère également, vue l'impact financier conséquent sur les citoyens, que le Conseil général doit pouvoir disposer de manière transparente, et facilement accessible, de l'ensemble des informations afin de déterminer si cette approche est souhaitée, respectivement souhaitable.

La Commission recommande l'approbation des comptes 2020 tel qu'ils sont présentés.

Par contre, la Commission considère que le préavis, dans sa rédaction actuelle, ne saurait être approuvé par le Conseil et invite la Municipalité à amender ce dernier en faisant apparaître les chiffres indiqués ci-dessus, à savoir le résultat d'exploitation avant amortissements extraordinaires et avant affectations aux réserves ordinaires et à la réserve ad-hoc constituée en 2020.

La Présidente remercie la Commission pour son travail et avant d'ouvrir la discussion, tient à préciser les éléments suivants.

Malgré l'envoi du matériel à la Commission par le biais du Bureau du Conseil en date du 21 mai dernier, les rapports ont été transmis 24 heures avant la séance de ce soir, comme l'a indiqué **M. Christophe Rapin, rapporteur**.

Pour rappel, le délai réglementaire est de 48 heures avant la séance, selon l'art. 37 de notre règlement du Conseil général.

De plus, s'agissant de la proposition de la Commissions que la Municipalité amende son propre préavis, elle laisse cette dernière prendre la parole avant d'ouvrir la discussion.

M. Eric Martin informe que la Municipalité a pris connaissance du rapport de la Commission.

Elle a effectivement admis que le commun des mortels ne peut pas forcément savoir ce qu'était une marge d'autofinancement. Raison pour laquelle, elle a distribué ce soir une feuille qui explique comment elle arrive à cette marge d'autofinancement.

Il est clair que le bénéfice net n'est pas un indicateur fiable. En revanche, la capacité d'autofinancement ou marge d'autofinancement est quelque chose d'objectif, qui ne peut pas être manipulé comme peut l'être le bénéfice.

Certainement, le bénéfice de CHF 18'000.- ne représente pas exactement la situation de l'exercice, puisque le cash-flow se monte à CHF 300'000.- cette année et qui s'explique notamment par une très



grande différence de budgétisation de la péréquation financière et de la facture définitive de cette péréquation financière.

Plus de la moitié de ces CHF 300'000.- de cash flow sont explicables par une diminution de la péréquation financière sur lesquels la Municipalité n'a aucune prise. Il est clair que c'est une bonne surprise cette année mais il faut aussi se rappeler qu'une commune n'est pas à l'abri de mauvaises surprises, comme exemple durant l'année 2018, où un revenu fiscal d'une personne morale avait été planifié à CHF 60'000.- pour finalement et après taxation définitive, devoir rembourser CHF 75'000.-. Ce qui signifie qu'une personne morale peut réserver des surprises de l'ordre de CHF 130'000.- de moins de recettes fiscales.

Si aujourd'hui la Commune est dans une situation favorable, cet argent sera mis en réserve pour pouvoir faire face aux investissements futurs, notamment pour l'éventuel réservoir d'eau. Montcherand n'est pas une entreprise privée où il s'agit de faire des bénéfices pour satisfaire les investisseurs mais une entreprise publique qui essaye de lisser l'activité de la Commune. **M. Eric Martin** espère que la feuille distribuée ce soir répondra à la demande de transparence de la Commission gestion-finances, sur laquelle nous trouvons le passage du bénéfice à la marge d'autofinancement avec tous les amortissements obligatoires et surobligatoires ainsi que les affectations aux différentes réserves.

Concernant les CHF 33'000.- attribués à la réserve affectée à l'entretien du réseau d'eau, qui se monte actuellement à CHF 225'000.-. Il est vrai que CHF 33'000.- semble être une somme importante, mais la Commune est dans une année où peu de frais d'entretien ont été engendrés et accessoirement, comme un nouveau réservoir est envisagé, elle va alimenter une réserve qui va être bien utile pour financer en partie l'éventuel nouveau réservoir dont le point est à l'ordre du jour.

La Municipalité estime qu'en ayant donné ces informations supplémentaires, elle va dans le sens de la Commission et améliore encore la transparence. Cependant, la Municipalité ne va pas rédiger un nouveau préavis.

La Présidente remercie **M. Eric Martin** pour ces précisions et la prise de position de la Municipalité et passe la parole au **Syndic** qui désire ajouter une précision.

Tous les chiffres qui figurent sur cette annexe, se trouvent dans le préavis. Ce n'est peut-être pas la manière la plus lisible de les présenter mais il y a dix ans le préavis des comptes tenaient sur une page A4. Il y a maintenant de plus en plus de détails et d'autres peuvent encore y être ajoutés. La prochaine fois, des points plus précis et plus pertinents y seront ajoutés.

M. Christophe Rapin, en sa qualité de rapporteur, précise que ce n'est pas son rapport mais celui de la Commission qui l'a accepté unanimement.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Christophe Rapin remercie la Municipalité pour la distribution de la fiche qui est très utile et qui évite de prendre une calculatrice pour comprendre les chiffres. Il rassure **le Syndic** qu'il n'y avait aucune malveillance dans son rapport, bien au contraire, mais uniquement un souci de bien faire, ceci dans le but que le public puisse bien comprendre de quoi il s'agit. C'est dans ce sens que les membres de la Commission travaillent. Ce document, selon lui, vaut largement l'amendement du préavis.

La Présidente tient à préciser qu'un préavis municipal ne peut être amendé, d'autant plus que la Commission demande d'approuver les comptes. C'est soit l'un, soit l'autre. A noter que cette intervention est également validée par la Préfecture.



La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis municipal 01/2021 relatif à l'adoption des comptes 2020 est accepté par 37 oui et une abstention par l'Assemblée.

7. Préavis Municipal n° 02/2021 : Demande de crédit d'étude détaillée pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau

La Présidente invite la Commission ad hoc à présenter son rapport et donne la parole à **M. Claudio Cunsolo**, rapporteur, qui en fait lecture :

La Commission s'est réunie une 1ère fois le 31 mai 2021 afin d'étudier le préavis municipal N° 02/2021 concernant le crédit d'étude détaillée pour la construction d'un nouveau réservoir, puis une seconde fois le 1er juin 2021, pour la visite de l'ancien réservoir, et enfin le 7 juin 2021 pour une ultime séance avec des représentants de DTP SA, du Canton et de la Municipalité.

Elle remercie MM. Eric Martin et Bertrand Gaillard pour leur disponibilité et les informations apportées.

La Commission s'est d'abord étonnée de la variante retenue par la Municipalité, soit la construction d'un nouveau réservoir devisé à env. CHF 1'500'000 (déduction faite des subventions de l'ECA) plutôt que la réfection de l'ancien réservoir, dont le coût avoisinerait env. CHF 750'000. Ces 2 variantes comprennent également le renouvellement des conduites et le bouclage du quartier des Trésys.

Le nouveau réservoir nous apporterait une liaison avec l'AIMS et une réserve incendie qui répond aux conditions de débit, pression et volume incendie demandé par l'ECA, ainsi que de bénéficier des subventions de l'ECA. Cependant des frais de pompage supplémentaires seraient à prendre en compte.

Dans tous les cas, il y aura une augmentation du prix du m³ d'eau, selon la variante choisie. Le prix de l'eau pourrait être soit doublé soit triplé, avec un amortissement sur 30 ans et un taux moyen de 1% d'intérêt.

L'étude des 2 variantes par la Commission a nécessité beaucoup de demandes d'informations supplémentaires, afin de bien pouvoir comprendre la nécessité d'un tel investissement.

En conclusion, après avoir consciencieusement étudié le dossier et après de longues discussions, la Commission s'est prononcée en faveur d'un petit oui. Elle recommande donc au Conseil général d'approuver le préavis municipal N° 02/2021 tel que présenté.

La Présidente remercie la Commission pour son travail et passe la parole à **M. Christophe Rapin**, rapporteur de la Commission gestion-finances, à présenter son rapport.

La Commission gestion finance s'est réuni le lundi 7 juin 2021 à 19h15 afin d'examiner le Préavis n° 02/2021 relatif à la demande d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 92'000.- pour l'étude du projet de nouveau réservoir et ses conduites d'induction et de liaison.

La Commission a bien noté que le Préavis municipal visé ci-dessus porte exclusivement sur la demande d'un crédit d'étude détaillé.

La Commission est toutefois d'avis que pour se déterminer sur l'opportunité d'octroyer un crédit d'étude détaillé, il convient également de s'interroger sur la pertinence du financement du projet qui sera étudié,



ceci afin de ne pas engager des crédits d'étude inutilement ou éviter de limiter la marge de manœuvre du Conseil général lors de l'approbation du projet lui-même, au motif que d'importants crédits d'études auraient été engagés.

Sur cette base, la Commission relève tout d'abord un problème de compréhension du Préavis. Il ressort du premier paragraphe du préambule que l'OFCO a procédé à une inspection de nos infrastructures en mars 2018, lesquelles nécessitaient des mises en conformité, celles-ci étant jugées globalement en bon état. Les mises en conformité concernent les installations intérieures du réservoir.

Au deuxième paragraphe du préambule, la Municipalité indique qu'elle envisage de changer la conduite reliant notre station de pompage à notre réservoir actuel.

Ces deux opérations font l'objet d'une estimation de coûts de l'ordre de CHF 450'000.- (février 2019).

En avril 2019, l'OFCO considère peu pertinent de procéder à une réfection d'un réservoir qui a presque cent ans. Cette dernière remarque est perçue par la Commission comme étant en contradiction avec le constat effectué par l'OFCO en mars 2018.

Par ailleurs, la Municipalité indique que sept variantes ont été imaginées et étudiées et que la variante six s'est rapidement imposée. La Commission s'en remet à la Commission ad-hoc s'agissant de l'examen des sept variantes et de la pertinence de la variante six.

S'agissant de la variante six, la Commission relève que cette variante représentera un accroissement de l'endettement par habitant d'environ CHF 3'000.- par habitant. Selon le calcul de la Municipalité l'endettement actuel par habitant se monte à CHF 2'372.-.

La Commission est d'avis que le calcul du montant de la dette par habitant indiqué par la Municipalité n'est pas conforme à celui du Canton (voir document « Les Finances cantonales... », page 20, « Endettement et coût de l'endettement »), car il ne tient pas compte du Patrimoine financier. Selon la méthode cantonale (qui sert à la comparaison entre les communes), Montcherand se trouve aujourd'hui en situation de « fortune nette », soit un patrimoine (CHF 1'809'583.-) supérieur au total des engagements (CHF 1'307'166.-) et ce même sans compter la rubrique « Placements » de CHF 333'195.98. Selon résultat positif du bilan à fin 2020 (CHF 371'819.-), la fortune nette par habitant s'élève à CHF 734.82.

Après investissement dans un nouveau réservoir, nous nous retrouverions avec une dette par habitant selon la méthode cantonale, de CHF 1'752.- ((CHF 1'484'000.- moins CHF 225'429.-) / 506 + 734) nous situant dans la tranche moyenne d'un « endettement modéré » selon document « Vue d'ensemble... ». La moyenne d'endettement des communes du Canton de Vaud, hors Lausanne, est de CHF 1'754.- par habitant.

Dans le calcul ci-dessus, il a été tenu compte du fond de réserve Eau, doté au 31 décembre 2020 de CHF 225'429.20, ce qui permet de financer environ 15% du projet de la variante numéro six et de réduire d'autant le montant de l'emprunt.

Cette remarque pose toutefois la question de l'utilisation des surplus du compte Eau (lequel compte n'est pas supposé dégager de bénéfice – voire Préavis de la Commission au sujet du Préavis municipal 01/2021) pour financer les infrastructures.

Avant de s'engager dans l'étude d'un projet créant un endettement par habitant d'un montant significatif, et consciente de l'importance stratégique d'un système de gestion de l'eau, la Commission est d'avis que l'ensemble des considérations liées à l'approvisionnement en eau et à son financement sur le long terme devraient être prises en compte et faire l'objet d'un débat au Conseil général. Le choix de la variante retenue et le caractère prévisible de son financement semble un préalable nécessaire compte tenu de l'impact d'un tel projet sur les générations futures.



La Commission considère dès lors qu'en l'état, le projet dans sa globalité n'est pas mûr, y compris en vue d'une étude détaillée et recommande par conséquent au Conseil général de refuser le Préavis n°2/2021 relatif à la demande de crédit d'étude détaillé pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau.

La Présidente remercie la Commission gestion-finances pour son travail et passe la parole à la Municipalité qui souhaite prendre la parole.

M. Eric Martin estime que beaucoup de choses dans ce rapport doivent être analysées.

Sur la pertinence du projet global, si la Municipalité était pour cette variante, c'est bien pour pouvoir la réaliser ensuite. Cette variante n° 6 est la variante qui satisfait toutes les contraintes et les normes qui sont imposées, que ce soit par l'ECA ou l'OFCO.

Elle préserve une ressource d'eau de bonne qualité, elle permet une interconnexion entre les réseaux (AISM), elle évite de recréer une réserve incendie tout en profitant de celle de l'AISM et permet en même temps le bouclage des Trésys, ce qui est important au niveau de la pression notamment en cas d'incendie.

La Municipalité s'est déterminée sur la variante la plus pertinente. Il s'agit maintenant de l'approfondir pour savoir combien elle va coûter en définitive. Il faut être conscients que ces CHF 1.5 MIOS que va coûter ce nouveau réservoir est une estimation grossière, non pas un devis comme la présenté la Commission ad hoc.

L'ordre de grandeur de l'investissement peut varier de plus ou moins 20%. En aucun cas ce ne sera le montant final. Nous entrons maintenant dans cette phase d'étude détaillée, qui suit la phase d'étude préliminaire.

Il y a un malentendu lorsque l'on parle des infrastructures jugées globalement en bon état.

Dans l'infrastructure, il faut comprendre la station de pompage, les captages, les conduites et le réservoir. La station de pompage et les captages sont quasiment parfaits. Il n'y aurait rien à retoucher un petit entretien courant mis à part. En revanche, le réservoir nécessite un changement de toute la quincaillerie intérieure. Les deux conduites menant au réservoir, montante et descendante, posent quant à elles un problème important d'étanchéité. Pour l'instant le système fonctionne encore mais il y a une certaine urgence à entreprendre quelque chose.

La modification de ces infrastructures a été estimée à CHF 450'00.- et pour que nous puissions comparer avec la variante 6, il faut également ajouter à ce montant le bouclage des Trésys qui devrait aussi être effectué et à ce moment-là, le montant s'élèverait à CHF 750'000.-.

En résumé, nous avons une variante 6 qui coûtera probablement environ CHF 1,5 MIOS (après déduction de CHF 400'000 de subventions) et la variante 1 qui est la réfection du réservoir avec le bouclage des Trésys pour un montant de CHF 750'000.-. La variante 6 a une durée de vie d'environ une centaine d'année alors que pour la réfection, nous ne pouvons pas prévoir une durée de vie de la structure actuelle. A noter que lors de la déforestation du dôme du réservoir, nous avons pu constater que les racines étaient importantes et pouvaient affaiblir la structure en béton.

En ce qui concerne la dette par habitant, les ratios sont nombreux. La Municipalité a fait le calcul de l'endettement brut par habitant (CHF 1'200'000.- divisé par le nombre d'habitants) ce qui donne le montant de CHF 2'372.-.



Si nous ajoutons à ces dettes à long terme, les dettes à court terme, nous obtenons CHF 589.- par habitant de plus. Si ensuite nous déduisons les capitaux circulants qui se trouvent à l'actif du bilan de ces dettes à long et court terme, nous arrivons à non pas une dette mais à une fortune de CHF 987.- par habitant, sans tenir compte du patrimoine financier (action de la Romande Energie par exemple).

Ce projet serait donc supportable pour le ménage communal et la Municipalité est consciente de l'augmentation significative de la dette communale. Cependant, il faut se rappeler qu'en 1996, un montant de plus de 2 MIO\$ avait été débloqué pour créer le séparatif. Si nous désirons refaire un réservoir, ce qui est vital pour notre commune, et que nous répartissons l'amortissement sur une centaine d'années, c'est un projet tout à fait envisageable.

La Municipalité ne peut pas souscrire à la conclusion du rapport de la Commission des finances. Elle est convaincue que la variante 6 est la solution appropriée. Elle s'est entourée de spécialistes du Canton et du bureau d'étude DTP au vu de la grande complexité du dossier. La Commission ad hoc, qui était également réticente, a pu entendre de vive voix des spécialistes de l'Etat et ingénieurs du bureau technique qui ont pu répondre à toutes leurs questions. Elle a finalement admis la pertinence de l'analyse proposée. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'un investissement pour un siècle et que le point important dans ce projet est de le ramener à sa durée de vie en privilégiant le long terme sur le court terme.

Le **Syndic** désire apporter une petite précision. M. Hoenger de l'OFCO a trouvé une jolie image pour résumer la situation. C'est comme si votre voiture devait passer l'expertise avec un certain nombre de choses qui ne vont pas. Il faudrait remettre CHF 5'000.- sur une voiture qui a 200'000 km et qui ne vaut pas cette somme. Certes, nous pouvons effectuer une réfection mais le jour où le réservoir devra obligatoirement être remplacé, les CHF 750'000.- seront perdus car ce ne sera pas une infrastructure qui pourra servir par la suite.

La Municipalité était partie initialement sur la variante 1 et était très sceptique sur l'approche des responsables cantonaux quant à la solution d'un raccordement sur Agiez et Bofflens. Après approfondissement, elle a été convaincue sur la faisabilité de la variante 6 à long terme, ceci malgré le coût important.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Etienne Weber désire connaître l'impact de ce projet sur la péréquation.

M. Eric Martin de répondre qu'il existe 3 types de péréquation. 1) facture sociale 2) directe 3) police cantonale.

Sur ce sujet, nous parlons de la péréquation directe qui est basée principalement sur le point d'impôt et la différence entre le point d'impôt communal et le point d'impôt moyen de toutes les communes du canton. C'est cette différence qui détermine en grande partie l'effort de péréquation auquel nous sommes tenus.

L'endettement n'a que peu d'incidence sur la péréquation. Le calcul du point d'impôt consiste à diviser les impôts réguliers par 72 (coefficient décidé pour Montcherand). Chaque point rapporte CHF 15'750.- à la Commune. C'est vraiment cet indicateur là qui montre la capacité contributive des contribuables d'une commune.



Nous avons un point d'impôt par habitant qui est relativement bon par rapport notamment aux communes avoisinantes. Pour Montcherand, le point d'impôt par habitant est de CHF 30.- /hab. contre 23,4 à Chavornay, 37 à Lausanne, 25 à Bavois et 27 à Orbe. L'endettement n'a qu'une incidence relativement faible sur la péréquation financière.

M. Alain Roch demande quelle est la fourchette d'investissement requise selon les différentes variantes et à quel niveau on se situe avec la variante 6

M. Eric Martin de répondre que la Municipalité s'est focalisée sur les variantes 1 et 6 car les autres étaient jugées compliquées et peu réalistes.

Les autres variantes qui proposaient d'aller plus loin qu'en Chassagne pour obtenir un réservoir 20 mètres plus haut, engendrait une distance de 600 m pour avoir la hauteur nécessaire afin d'assurer la bonne pression à la grande salle et ceci sans être reliée à un autre réseau.

Pourquoi traverser l'autoroute, ce qui coûte excessivement cher, alors que nous pouvons longer l'autoroute et arriver relativement proche du village à la bonne hauteur (parking Piste Vita), pour avoir les 632 m. permettant d'assurer la pression satisfaisante du réseau.

De plus, en choisissant la variante n° 6, nous parvenons à boucler le quartier des Trésys puisque nous passons quasiment en bordure de la grande salle et que nous pouvons relier le quartier des Trésys par le haut au lieu de faire remonter l'eau par en bas. Actuellement le quartier des Trésys est alimenté par de l'eau qui remonte jusqu'à la grande salle, d'où une perte de pression.

Les deux variantes analysées ont été 1) la réparation de l'infrastructure actuelle 2) la variante 6 avec liaison à l'AIMS qui permet en même temps de bénéficier de la réserve incendie.

La question s'est posée de savoir si ça ne serait pas meilleur marché de créer la réserve incendie dans le futur réservoir que de faire cette liaison sur la Russille. La réponse est non car les taux de subsides sont sensiblement plus élevés si nous faisons la liaison avec un autre réseau que si la réserve est réalisée que pour la Commune.

L'Etat tient à ce que les réseaux soient interconnectés. Il se pourrait un jour que nous puissions faire transiter l'eau d'Orbe par notre réseau et alimenter l'AIMS ou vice et versa. La Commune d'Orbe à l'heure actuelle, achète à la commune de Montcherand env. 60'000 m³ par an. Nous avons de l'eau qui n'est pas chargée en chlorothalonil et ils apprécient d'avoir cette eau-là pour mélanger avec l'eau de la nappe qui est quant à elle, chargée en chlorothalonil.

M. Alain Roch demande si, en cas de réfection du réservoir actuel, il y aurait une connexion prévue avec le réseau intercommunal.

M. Eric Martin de répondre que la réfection du réservoir existant ne satisfait pas la contrainte de la pression du réseau pour relier le quartier du Trésys.

De plus cette réfection permettrait d'avoir une conduite neuve mais n'apporterait aucune garantie et une grande inconnue sur la durée de vie du réservoir existant.

Il est vrai qu'aujourd'hui le réservoir est en bon état, mais nous n'avons aucune garantie sur du long terme. En outre, avec le crédit de CHF 750'00.- la complication du chantier serait extrême pour refaire le réservoir actuel. Les deux conduites actuelles passent sous l'autoroute. La nouvelle manière de voir les choses est de faire une conduite plus grosse où l'on ne pomperait pas uniquement pour le réservoir mais pour l'entier



du réseau. Les deux conduites existantes ne pourront dès lors pas être utilisées et une nouvelle conduite devra passer sous l'autoroute, ce qui engendre des coûts très importants.

Ceci est la position de la Municipalité. Les questions doivent venir maintenant afin que nous puissions aller de l'avant avec cette variante 6. Il y a une certaine urgence car les conduites montantes et descendantes ne sont plus de toute jeunesse avec de nombreuses petites fuites.

M. Jean-Michel Reguin tient à préciser que ce soir le Conseil vote sur un crédit d'étude et non pas sur une demande de financement. Il est difficile de prendre position sans une étude claire et précise malgré les arguments de la Municipalité. Il est important que le Conseil se prononce sur le crédit d'étude afin de pouvoir aller de l'avant dans le projet.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande si les CHF 1.5 MIOS comprennent la totalité du projet car la construction ne semble pas être mentionnée dans la liste d'étude.

M. Eric Martin et le **Syndic** de préciser qu'il s'agit bien de l'étude de la réalisation. Ce qui signifie que la construction en fait partie, y compris les conduites, les pompes etc.

M. Philippe Nicole remarque que la variante 6 passe du simple au double par rapport à la variante 1, uniquement pour satisfaire les exigences ECA.

Le **Syndic** de répondre que c'était également sa première réaction. Néanmoins, la loi sur la distribution de l'eau oblige les communes à fournir de l'eau pour la consommation et pour la défense incendie. Cela engage la responsabilité de la Commune et la norme est de 4 bars de pression dynamique ainsi que de 2000 litres/min pendant 2 heures. Cela signifie que les 2'000 litres doivent être gravitaires, selon les normes ECA, en cas d'incendie et panne d'électricité notamment. Cela concerne bien entendu le haut du village.

Cette sécurité de défense incendie est une nécessité car nous engageons clairement la responsabilité de la Commune et l'ECA subventionne uniquement les infrastructures qui répondent aux normes fixées.

M. Philippe Nicole estime que dépenser CHF 750'000.- de plus pour toucher CHF 400'000.- de subside ne vaut pas la peine.

M. Charles-Henri Delacrétaz constate que c'est la variante 6 qui est détaillée et mise en valeur et demande ce qu'il en est de la variante 1.

M. Eric Martin de répondre que la variante 6 est celle qui est non seulement la meilleure et la plus durable, mais en plus elle répond à toutes les contraintes notamment de l'ECA, de l'Etat et de la pression dans le village.

M. Charles-Henri Delacrétaz souligne que si la variante 6 est retenue, il n'y aurait pas de comparaison possible.

M. Eric Martin de préciser que l'étude va démarrer si elle est acceptée ce soir.

Cette étude coûte CHF 92'000.-, comprise dans les CHF 1.5 MIOS. Au bout de cette étude, nous aurons les devis, les soumissions qui sont rentrées, les plans établis, des bureaux techniques mandatés par spécificités. Tout sera étudié de manière détaillée. Pour le moment, tout est relativement grossier et il faut maintenant aller de l'avant pour obtenir un projet précis et bien ficelé pour pouvoir éventuellement



passer à la réalisation ensuite. La variante 6 a été retenue par rapport à la variante 1, trop risquée car la durée de vie de notre réservoir d'eau actuel est une inconnue.

M. Charles-Henri Delacrétaz désire uniquement obtenir un comparatif avec une autre solution. Il a l'impression que le crédit d'étude ne sert qu'à conforter la variante choisie.

M. Eric Martin confirme que nous sommes obligés de le faire

M. Charles-Henri Delacrétaz demande pourquoi on ne passe pas directement à l'étape suivante qui serait la réalisation du projet.

M. Eric Martin répond que nous ne savons pas exactement le coût de ce projet et que c'est uniquement dans le but de faire les choses correctement. Il faut également connaître les maîtres d'état qui vont intervenir et à quel tarif ils seront engagés. C'est une phase qui dure longtemps et une fois l'obtention du crédit d'étude, il se peut que la réalisation soit beaucoup plus courte que prévue. L'important est la conviction que ce projet est le bon.

Le Syndic de préciser que le crédit d'étude est utile car il précisera le montant exact que le Conseil devra accorder pour la réalisation du réservoir sans tenir compte des plus ou moins 20% de marge.

M. Alain Roch estime qu'il apparaît clairement que si le crédit d'étude est accepté ce soir, c'est la variante 6 qui sera de facto acceptée. Il ne pense pas que nous puissions, dans quelques semaines, revenir sur la décision de ce soir. Si le crédit est accepté, la variante 6 l'est également.

M. Eric Martin de confirmer que si nous acceptons cette étude, ce n'est en effet pas pour en refuser sa réalisation plus tard.

Le Syndic de préciser que ce n'est pas parce que nous acceptons l'étude que nous devons forcément accepter la variante proposée. Il est clair que ce serait dans la logique, mais ça n'engage pas la réalisation du projet.

M. Eric Martin d'ajouter que ce sera le corps délibérant à décider de la réalisation une fois que l'étude sera faite.

M. Claudio Cunsolo tient à préciser que la Commission a accepté de justesse le préavis car les avis étaient très mitigés. Les CHF 750'000.- ne seront pas perdus puisqu'ils englobent le bouclage des Trésys. Le montant de CHF 1.5 MIOS semble sous-estimé. Avec CHF 1.5 MIOS nous allons tripler le prix de l'eau et les taxes d'épuration vont également doubler. D'après l'ECA c'est une recommandation mais de loin pas une obligation. Avec un réservoir de 1'700 m³ la commune d'Orbe pourrait subvenir à la réserve incendie malgré le problème de pression. Les personnes possédant du bétail auraient suffisamment d'eau pour travailler.

M. Eric Martin a envoyé à la Commission les prix actuels de l'eau.

Actuellement, la commune de Montcherand consomme environ, moyenne des trois dernières années, 36'000 m³. Nous vendons à la commune d'Orbe 51'600 m³. Si nous calculons la totalité des frais d'exploitation 2018-2020, ceux-ci se montent en moyenne à CHF 31'153.-. Ce montant divisé par la consommation de Montcherand nous donne env. 87 cts le m³. C'est la raison pour laquelle nous demandons 80 cts le m³.



En revanche, si nous retranchons les recettes d'Orbe du coût d'exploitation, cela nous permet d'amortir et de diminuer le prix du m³ à 29 cts. C'est bien pour cela que nous arrivons à CHF 33'000.- d'attribution au fonds de réserve à la fin de l'année. C'est parce que nous avons vendu plus de 50'000 m³ à Orbe à 40 cts, que nous pouvons nous permettre de baisser le prix moyen du m³ à 29 cts.

Le coût du nouveau réservoir se monte à environs CHF 1,5 MIOS. La loi permet d'amortir cette somme sur 50 ans en prenant un taux d'intérêt moyen de 1% avec des annuités de l'ordre de CHF 37'835.-/an. L'augmentation du prix liée à cette nouvelle infrastructure serait de 95 cts. Ces 95 cts en plus des 29 cts donneraient un prix à CHF 1.30. Nous ne sommes dès lors pas aux chiffres articulés tout à l'heure.

M. Claudio Cunsolo précise qu'actuellement la commune d'Orbe achète à la Commune de Montcherand 51'600 m³ par année au prix de 40 cts. Il estime que si nous augmentons ce prix, ils ne vont plus acheter d'eau à la Commune de Montcherand et utiliseront leur propre réseau, plus important que le nôtre.

M. Eric Martin de préciser qu'il n'a pas changé le prix de vente de l'eau à Orbe dans ses calculs car c'est un problème de coût marginal et non un problème de prix de vente.

M. Christophe Rapin remarque que la discussion porte sur la variante 6 sur 7 et que nous n'avons pas connaissance des 6 autres. Il fait entièrement confiance à la variante proposée mais ce qui le dérange fondamentalement c'est qu'il n'existe aucun plan de financement. C'est un investissement énorme et la Municipalité a raison de le proposer. Ce serait dès lors utile de se donner la peine de vraiment réfléchir comment nous allons le financer, sans forcément tenir compte de la question d'Orbe. Cette décision est prise pour les autres générations et il faudrait de ce fait avoir une vision très claire.

Le Syndic de répondre que c'est justement pour pouvoir proposer des chiffres justes que le Municipalité propose cette étude. Pour l'instant, nous parlons seulement d'estimation. Après l'étude, tout va pouvoir se mettre en place et nous pourrons dire combien cela va coûter et de quelle manière ce sera financé. L'idée sera un choix philosophique, à savoir continuer avec ce que l'on a pour CHF 750'000.- ou investir à long terme CHF 1.5 MIOS.

M. Etienne Weber approuve le fait que c'est un investissement pour les générations futures et estime que peut-être dans une cinquantaine d'années, le projet pourrait coûter nettement plus cher. Il préconise d'aller de l'avant et de discuter dans quelques mois à combien se situe la marge d'augmentation.

La Présidente clôt les débats, le préavis est soumis au vote.

Décision :

Le préavis Municipal n° 02/2021 : Demande de crédit d'étude détaillée pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau est **accepté par 16 oui, 11 non et 7 abstentions** par l'Assemblée.

M. Christophe Rapin conteste le résultat du vote estimant que la majorité absolue n'est pas atteinte.

La Présidente lui donne raison et informe l'Assemblée que le préavis municipal 02/2021 est finalement refusé puisque la majorité est à 17 voix.

Nb Le lendemain de la séance, et après lecture du règlement du Conseil, l'information suivante a été envoyée à l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux Municipaux :

Pour faire suite à notre séance du 10 juin, plus précisément à la votation du point 7 de l'ordre du jour à savoir le « Préavis municipal no 02/2021 – Demande de crédit d'étude détaillée pour la construction d'un



nouveau réservoir d'eau » et à la confusion relative au vote de ce dernier, le bureau du Conseil général tient à préciser les éléments suivants :

Le nombre de conseillers présents hier soir, y compris les deux nouveaux membres assermentés, était de 39 conseillères-conseillers.

Résultat du vote du préavis

16 oui

11 non

7 abstentions

4 conseillers n'ont pas pris part au vote

1 voix de la Présidente qui ne vote pas lors de ce type de votation à main levée

Notre règlement du conseil précise à l'article 72 (art. 35b al. 2 LC): « Les décisions soumises à la votation doivent être adoptées à la majorité simple, c'est-à-dire à la moitié des suffrages valablement exprimés, plus une voix... En cas de votation à main levée ou à l'appel nominal, les absentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité. »

La majorité simple étant fixée à 14 ($(16 + 11) = 27 / 2 = 13.5$ arrondi 14). Le Conseil général a donc bel et bien accepté le préavis municipal no 02/2021 – Demande de crédit d'étude détaillée pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau par 16 oui, 11 non et 7 absentions.

8. Rapport des représentants du Conseil

M. Jean-François Tosetti présente son rapport relatif à la Police Nord Vaudois :

Bien que les comptes 2020 de PNV n'aient pas encore été adoptés par le Conseil intercommunal (ce sera le 23 juin prochain, à Montcherand), je puis tout de même vous dire que, malgré les économies réalisées par rapport aux prévisions, les produits avant diminué de 30,8 % (en raison de la baisse du volume des amendes, crise sanitaire Covid 19 oblige !), la facturation des coûts de la police régionale à la commune de Montcherand, soit CHF 32'850.00, est en légère augmentation de 3,6 % par rapport au budget 2020, car la valeur de notre point d'impôt 2019 était de CHF 16'429.00 (contre CHF 15'845.00 en 2018).

Jusqu'à ce jour, le Conseil intercommunal de PNV n'était pas doté d'un règlement, son président se référant aux statuts de l'Association, ainsi qu'à la loi sur les Communes. La direction générale des affaires institutionnelles exige que notre Conseil édicte un règlement spécifique, qui consiste principalement en un copier/coller du règlement-type, mais adapté aux spécificités de Police Nord Vaudois.

Pour terminer, il est important de signaler que lors de la séance du 24.06.2021, on connaîtra la décision d'Orbe de démission ou non de la PNV au 31.12.2022. Il sera dès lors nécessaire pour la Commune de Montcherand de faire un choix car l'extra-territorialité n'est pas permise. Ce qui signifie que la PNV ne pourra plus intervenir à Montcherand, dès lors que nous ne sommes plus connectés au réseau d'Orbe. Par conséquent, deux solutions pourraient être envisagées. Soit mandater la gendarmerie vaudoise ou envisager des fiançailles avec la Commune d'Orbe.

La Présidente remercie **M. Jean-François Tosetti** pour son rapport et demande si les représentants de l'ASIOR veulent prendre la parole. Ce qui n'est pas le cas.



9. Communications du Bureau

La **Présidente** adresse un merci particulier aux scrutateurs qui ont œuvré lors des élections communales en mars dernier, lesquelles se sont parfaitement bien déroulées. A noter qu'à cette occasion, nous avons eu la visite, à titre consultatif, de deux informaticiens du canton responsables du développement de l'application Votelec. Ils ont pu, de ce fait, constater les questions fréquemment posées par les bureaux électoraux et proposer des améliorations. La prochaine grande échéance est les votations cantonales en mars 2022 et fait entièrement confiance à son successeur pour l'organisation de cet événement.

La **Présidente** se lève et prononce son discours d'adieu. Elle conclut en transmettant symboliquement la clé de la grande salle à son successeur **M. Jean-Michel Reguin**. Elle est chaleureusement applaudie par l'Assemblée.

10. Communications de la Municipalité

M. Michel Greppin

L'exposition des archives communales qui va se tenir au Château a été reportée au mois de septembre en espérant un vernissage digne de ce nom. Pour l'instant, aucune date n'a été agendée. Toutes les informations utiles seront transmises par un tous-ménage.

M. Nicolas Biselx

Police Nord Vaudois

En complément du rapport de **M. Jean-François Tosetti**, **M. Nicolas Biselx** explique que la Commune a approché celle de Valeyres-sous Rance pour tenter de conserver la continuité territoriale mais celle-ci n'est pas intéressée, ayant de bons rapports avec la gendarmerie. La seconde démarche entreprise a été de demander une dérogation à Mme Béatrice Metraux quant à ce statut de continuité territoriale, afin que la Commune de Montcherand puisse rester au sein de la PNV. La dernière solution serait de collaborer avec Orbe ou avec la gendarmerie.

Service du feu

A partir du 01.01.2022, un nouveau commandant a été nommé au sein des pompiers d'Orbe et région du nom de Monsieur Jonathan Gombert à qui il souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Eglise

L'horloge de l'église de Montcherand ne sonne plus depuis le 8 mars 2020, à cause d'un important problème technique. Le processus pour la réparer est en cours, ce qui va engendrer des coûts pour environ CHF 12'000.-. Comme l'église est classée au niveau 1 du patrimoine cantonal, une demande de subside a été demandée au canton. L'autorisation pour faire les travaux a été reçue et nous attendons la décision sur l'éventuel subside, les travaux vont être réalisés.

M. Bertrand Gaillard, Syndic

Lors de cette dernière séance de la législature 2016-2021, le **Syndic** tient à remercier toutes et tous pour leur participation aux séances du Conseil, celles des Commissions et à l'occasion des votations. Cet investissement est nécessaire afin que des Communes telles que la nôtre puissent subsister.

Cette fin de législature marque également la fin de mandat pour 3 personnes : **Mme Martine Peter** comme secrétaire du Conseil, **Mme Joëlle Gaillard** comme Présidente du Conseil et **M. Eric Martin** comme



Municipal. Malheureusement, à cause de la crise sanitaire et surtout des mesures en vigueur, il n'y aura pas de traditionnelle verrée de fin de législature.

Quelques mots sont adressés à **Mme Martine Peter**, accompagnés d'un présent en gage de remerciements pour son dévouement. Elle est applaudie par l'assemblée.

Quelques mots sont adressés ensuite à **Mme Joëlle Gaillard** par **M. Nicolas Biselx** cette fois-ci, accompagnés d'un présent pour la remercier de sa disponibilité, sa réactivité et son professionnalisme durant toutes ces années. Elle est également chaleureusement applaudie.

Quelques mots sont enfin adressés à **M. Eric Martin** par le **Syndic**, accompagné d'un présent pour le remercier de son engagement durant cette législature. De chaleureux applaudissements clôturent cette petite cérémonie.

11. Divers et propositions individuelles

M. Christophe Rapin présente le postulat suivant : *Vente d'eau à la Commune d'Orbe. Le Conseil invite la Municipalité à étudier les conditions actuelles de vente d'eau à la Commune d'Orbe ainsi que l'opportunité, tant d'un point de vue juridique, économique et éventuellement politique d'adapter lesdites conditions afin de générer des revenus supplémentaires en faveur de la Commune afin de permettre à cette dernière de financer ses propres infrastructures.*

Ce document est remis au Bureau du Conseil ainsi qu'à la Municipalité avec le souhait de **M. Christophe Rapin** que la Municipalité puisse communiquer sur ce sujet lors d'une prochaine séance.

Le **Syndic** propose d'éclaircir les choses et de revenir devant le Conseil avec des propositions et des réponses.

Mme Charlottes Chevallier demande s'il était possible d'avoir des micros lors des séances à la grande salle.

Le **Syndic** de répondre que le problème actuel avec les micros, c'est qu'il en faudrait un par personne ou le désinfecter après chaque intervention. Lors de la prochaine législature, le problème de la sono sera solutionné.

M. Raymond Chevallier demande l'avancement du projet de construction du nouveau collège.

Mme Dominique Wittwer de répondre que le projet avance et que l'ASIOR est en train d'étudier les besoins scolaires au niveau des bâtiments et de l'UAPE avec le bureau d'étude IEC, en collaboration avec les directeurs des écoles.

M. Raymond Chevallier demande si c'est une certitude maintenant que le nouveau collège sera construit à Montcherand.

Mme Dominique Wittwer confirme que l'étude est basée sur le site de la Commune de Montcherand.

Le **Syndic** de préciser que nous en sommes dans l'étape de l'étude tant que l'investissement n'a pas été accepté par l'Association intercommunale.

M. Raymond Chevallier demande encore une fois si c'est bien le site de Montcherand qui a été choisi.



Mme Dominique Wittwer de répondre qu'il y a plusieurs projets notamment deux sur le site de Montchchoisi à Orbe et que l'ASIOR travaille sur ces 4 projets.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe à l'appel

12. Appel

La secrétaire procède à l'appel. A l'appel de leur nom, 39 Conseillères et Conseillers répondent présents.

Il est 21h50, la Présidente lève la séance.

La Présidente du Conseil

Joëlle Gaillard



La Secrétaire

Martine Peter